

Politique de participation citoyenne

**POUR VOUS,
AVEC VOUS.**





Depuis le déploiement de sa Politique de participation citoyenne en 2020, la Ville de Magog a franchi des étapes importantes pour renforcer le dialogue avec la population. De 2020 à 2025, près de quarante projets ont été soumis à des processus de participation publique. Ces démarches ont permis d'informer, de consulter et d'impliquer en amont les citoyens dans l'évolution de leur milieu de vie.

Nous sommes fiers des bons coups réalisés jusqu'ici. Grâce à ces initiatives, nous avons contribué à implanter une culture de participation publique à Magog. Ces processus ont directement nourri les réflexions du conseil municipal.

Nous savons que cette culture doit évoluer. Le bilan des dernières années nous a permis d'identifier certains enjeux tels que : la clarté des rôles des parties concernées, la confiance de la population envers les démarches et l'uniformité dans l'application des mécanismes de participation. Ces constats nous ont amenés à entamer une seconde réflexion pour améliorer notre politique et les habitudes de participation citoyenne qui en découlent.

Dans un souci de rigueur et d'objectivité, nous avons confié à l'Université de Sherbrooke un mandat de recherche indépendant. Grâce au travail de la Prof Joanie Bouchard (École de politique appliquée) et du Prof Emmanuel Choquette (Département de communication), un modèle adapté à notre réalité municipale a été développé. Ce « modèle de Magog » propose un outil concret pour guider nos décisions et améliorer nos pratiques de participation citoyenne.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont été impliquées dans cette vaste réflexion : les professeurs et étudiants de l'Université de Sherbrooke, les employés et les citoyens de la Ville de Magog de même que tous les élus du conseil municipal 2021-2025.

Ce document présente une version bonifiée de notre Politique de participation citoyenne. Les membres du conseil municipal 2025-2029 et les employés de la Ville de Magog s'engagent à continuer à déployer les efforts nécessaires afin que Magog demeure une ville ouverte, inclusive et à l'écoute de sa population.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nathalie Pelletier".

Nathalie Pelletier
Mairesse de la Ville de Magog

TABLE DES MATIÈRES

1	Objectifs guidant la participation	4
2	Niveaux de participation citoyenne	7
3	Stratégies de communication selon le niveau de participation	8
4	Critères pour déterminer le niveau idéal de participation citoyenne	13
5	Arbres décisionnels	18
6	Étapes d'un processus de participation proactif	20
7	Une opportunité à saisir!	21



À propos de la Politique de participation citoyenne de la Ville de Magog

Cette Politique de participation citoyenne cherche à contribuer à l'approfondissement de la culture de la participation citoyenne à Magog. Elle vise à orienter la création des politiques ou l'élaboration des projets qui sont d'intérêt public en favorisant une participation citoyenne riche, positive et contributive à l'amélioration de la qualité de vie générale dans la municipalité. Elle repose sur la conviction que les citoyens peuvent et doivent contribuer à la vie de leur ville.

Cette Politique est toutefois soumise aux lois et règlements prescrits s'appliquant à la Ville de Magog et ne peut en aucun cas servir de substitution à ceux-ci, notamment en matière d'urbanisme.

OBJECTIFS GUIDANT LA PARTICIPATION

Les objectifs guidant les démarches de participation citoyenne à Magog se veulent des balises pour assurer une participation véritablement contributive à la qualité de vie.

RESPONSABILITÉ

ASSURER UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Pour qu'ils soient véritablement contributifs, les processus participatifs supposent que tous assument leur part de responsabilité. La Ville doit mettre en place une culture de participation et des démarches qui permettent aux citoyens de contribuer à l'avancement des dossiers. En ce sens, la Ville doit mettre à la disposition des citoyens des informations complètes et accessibles permettant de comprendre et de porter un jugement sur un dossier. En revanche, les citoyens doivent se tenir informés des outils de consultation et de participation citoyenne mis à leurs dispositions ainsi que des invitations à participer effectuées par la Ville. Ils auront aussi à prendre connaissance de la documentation mise à leur disposition.

UNE PARTICIPATION CITOYENNE AUTHENTIQUE

Les outils de participation citoyenne sont déployés en fonction des capacités d'influence réelles des personnes citoyennes et non exclusivement comme un levier d'acceptabilité sociale.



FAVORISER UNE PARTICIPATION PROACTIVE ET ANNONCER LA PORTÉE DE LA DÉMARCHE

Les processus participatifs doivent être mis en oeuvre avant que la décision ne soit prise. Une démarche proactive, réalisée en amont, viendra enrichir la réflexion et alimenter les élus responsables de cette participation. Les informations relatives aux processus participatifs doivent :

- Être diffusées dès que possible en précisant le sujet de la démarche, les échéanciers de même que le déroulement de la rencontre (s'il y a lieu);
- Favoriser une communication vulgarisée, claire et accessible, surtout pour les enjeux sensibles;
- Indiquer le niveau de participation attendu de la part des citoyens (information, consultation, implication, collaboration ou habilitation);
- Préciser le degré d'implication des citoyens sur la décision à venir (distinguer les aspects modifiables de ceux qui ne le sont pas);
- Être diffusées grâce à des moyens de communication variés et complémentaires;
- Rejoindre les personnes concernées ou le plus grand nombre d'individus, selon les circonstances;
- Être mises à jour tout au long du processus décisionnel.
- Inclure une rétroaction sur les activités de participation réalisées (ex. : compte rendu public présentant les commentaires exprimés).



DÉMARCHE

PRÉCONISER UNE DÉMARCHE INCLUSIVE

La démarche de participation doit être inclusive. Elle doit faciliter la participation du plus grand nombre de citoyens, tant en ce qui a trait à la diffusion d'informations qu'aux moyens retenus pour qu'ils se fassent entendre. Il est donc attendu que les personnes directement concernées par un projet ou une politique soient interpellées de même que l'ensemble de la communauté magogoise. Cette affirmation inclut tout autant les experts du dossier que les autres citoyens. L'objectif d'inclusion ne concerne pas les personnes habitant hors de la ville de Magog.

ESPACES D'INNOVATION CITOYENNE

Lorsque possible, la Ville de Magog met de l'avant des projets ouverts qui permettent aux citoyens de participer aux processus décisionnels, voire à la conception d'un projet dans certaines circonstances.

Lorsqu'applicable, il est pertinent de collaborer avec des groupes communautaires, des associations, des comités, des regroupements, etc. pour mobiliser et interroger les personnes directement touchées par un projet.

OUVERTURE ET TRANSPARENCE

Si la transparence relève principalement des intervenants de la Ville, qui doivent agir de façon transparente avant, pendant et après la démarche de participation, l'ouverture doit être une qualité partagée par tous. Les élus doivent faire preuve d'ouverture sincère face aux préoccupations, opinions et suggestions des citoyens. De leur côté, les citoyens doivent faire preuve d'ouverture sincère face aux impératifs, préoccupations et propositions des membres de l'administration municipale. C'est dans un contexte de transparence et d'ouverture que la participation citoyenne peut être véritablement riche et contributive.



NEUTRALITÉ

Chargés de prendre des décisions dans le sens du bien commun, les élus doivent faire preuve de neutralité lors des processus de participation précédant la décision finale. D'une part, la neutralité vise à considérer les idées soumises par les citoyens sans égard à leur degré d'implication. D'autre part, le principe de neutralité contribue à l'établissement d'un climat de confiance entre la population et les membres de l'administration municipale.

NIVEAUX DE PARTICIPATION CITOYENNE

2

Les niveaux de participation se situent sur un spectre qui précise la part d'influence ou le degré de considération des avis citoyens dans un processus décisionnel donné. Le tableau 1 résume les principaux degrés de participation, inspirés notamment de documents produits par la Ville de Victoriaville (2022).

TABLEAU 1

Niveau de participation	Description	Degré d'implication
Niveau 1 Information	Transmission de renseignements sur un projet en cherchant la compréhension des citoyens tout en leur permettant d'échanger avec les parties impliquées et de poser des questions.	Participation circonscrite au cadre informatif.
Niveau 2 Consultation	Solliciter les réactions des citoyens sur des propositions existantes afin de mieux comprendre leurs préoccupations, opinions, réactions, etc.	Considération des points de vue des citoyens, de leurs préoccupations et opinions, lors de la prise de décision.
Niveau 3 Implication	Inviter les citoyens à proposer directement des idées qui pourraient être intégrées à certains aspects ciblés du processus décisionnel.	Contribution active sur des dimensions ciblées.
Niveau 4 Collaboration	Amener les citoyens à coconstruire des projets aux côtés de la municipalité.	Coconstruction encadrée avec la municipalité.
Niveau 5 Habilitation	Déléguer en grande partie le pouvoir de décision aux citoyens.	Décision finale relevant surtout des citoyens. Ce niveau, plus rarement utilisé, est encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

3

STRATÉGIES DE COMMUNICATION SELON LE NIVEAU DE PARTICIPATION

La section qui suit présente les cinq stratégies de communication pouvant être utilisées selon le type de projet (voir pages 18 et 19).



Niveau 1

INFORMATION

Le choix d'une stratégie d'information des citoyens au niveau municipal repose généralement sur deux critères : l'impact communautaire et le niveau d'urgence du projet. Lorsqu'un projet a un impact limité sur la communauté, il n'est pas toujours nécessaire de mettre en place des mécanismes complexes de participation citoyenne, ni de mobiliser des ressources supplémentaires. Par exemple, certains projets privés restreignent le rôle de la Ville (ex. : si aucune modification réglementaire n'est requise). De même, dans le cas de projets nécessitant une mise en œuvre rapide, particulièrement pour des motifs de sécurité publique, le délai restreint peut rendre difficile l'organisation de consultations publiques ou d'autres formes d'engagement citoyen. La Ville de Magog doit veiller à ce que l'information destinée aux citoyens soit diffusée de manière transparente et continue, dès que possible, avec clarté et en gardant à l'esprit la considération des citoyens. Le tableau ci-dessous présente les méthodes de communication recommandées en fonction de cette approche.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE NIVEAU 1 (INFORMATION)

Style de communication	Exemples d'outils de communication pouvant être utilisés	Objectifs
<ul style="list-style-type: none">Diffusion de l'information rapide, transparente et claireJustification explicite des décisions prisesMise à disposition de canaux facilitant l'interaction avec les citoyens	<ul style="list-style-type: none">Affichage public sur le site concernéMise en ligne d'une section consacrée au projet sur le site Internet et d'une FAQ évolutiveCanaux de communication directs (infolettres, publications sur les réseaux sociaux, site Web municipal, application municipale)Communications dans les médias locaux (publicités, communiqués, etc.)Journées portes ouvertes ou kiosquesCanal de rétroaction rapide pour recevoir en continu les questions et préoccupations (formulaire simple ou contact direct par courriel ou téléphone)Séances d'informationPorte à porteLettres	<ul style="list-style-type: none">Informier efficacementMaintenir un canal de communication avec les citoyensOptimiser la transparence quant au caractère urgent du projet ou quant au projet même s'il n'a pas ou peu (a priori) d'impact communautaire

Niveau 2

CONSULTATION

Le choix de la consultation comme niveau de participation citoyenne est pertinent dans un contexte où il y a une valeur ajoutée à recueillir les réactions des citoyens pour mieux comprendre leurs préoccupations et ajuster les décisions municipales au besoin. Cette approche est privilégiée principalement dans l'espace public : une prise en compte des attentes et des besoins devient donc plus à propos. En outre, la consultation est particulièrement pertinente pour les initiatives permanentes où les décisions prises auront des effets à long terme. Comme évoqué dans la stratégie «information», l'urgence doit idéalement être modérée ou faible pour donner suffisamment de temps pour mettre en place les stratégies suggérées dans le tableau suivant.



STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE NIVEAU 2 (CONSULTATION)

Style de communication	Exemples d'outils de communication pouvant être utilisés	Objectifs
<ul style="list-style-type: none">• Ouvert, inclusif et interactif (rétroaction)	<ul style="list-style-type: none">• Réunions publiques, tables rondes ou forums citoyen• Consultations (plateformes interactives, webinaires ou rencontres)• Sondages sur des aspects ciblés du projet en ligne ou questionnaires• Infolettre municipale avec formulaire pour permettre une rétroaction• Affichages interactifs (codes QR, mur d'opinions, post-it participatifs sur un tableau Kanban en ligne)• Consultations ciblées avec les personnes directement concernées (responsables du projet, commerces voisins, etc.)• Canal pour recevoir les commentaires des citoyens (ex. : adresse courriel ou ligne téléphonique dédiée)	<ul style="list-style-type: none">• Mieux comprendre les préoccupations et attentes de la communauté• Interagir et engager• Recueillir des suggestions d'amélioration pour optimiser la prise de décisions



Niveau 3

IMPLICATION

Cette approche est privilégiée afin de générer des idées novatrices pour des projets municipaux. Cette stratégie est particulièrement adaptée aux initiatives ayant un fort impact communautaire où la diversité des perspectives peut enrichir la réflexion. Elle est aussi pertinente pour des projets permanents. Cette approche favorise une prise de décision plus inclusive et renforce le sentiment d'engagement citoyen. En intégrant directement les propositions des citoyens à certaines étapes ciblées du projet, elle contribue à assurer une meilleure correspondance entre les politiques publiques et les attentes de la population.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE NIVEAU 3 (IMPLICATION)

Style de communication	Exemples d'outils de communication pouvant être utilisés	Objectifs
<ul style="list-style-type: none">Encourageant, collaboratif et axé sur la valorisation des contributions citoyennes	<ul style="list-style-type: none">Plateformes numériques collaboratives (ex. : budget participatif en ligne, plateformes de propositions citoyennes)Ateliers de co-création en présentiel ou en ligneGroupes de travail mixtes (citoyens, experts, élus)Boîtes à idées physiques dans les espaces publics (bibliothèques, centre communautaire, aréna, parcs, etc.)Sondages et appels à idées sur les réseaux sociaux numériques	<ul style="list-style-type: none">Favoriser une démocratie participative et inclusiveAméliorer la qualité des décisions municipalesEncourager l'innovation et la créativité



Niveau 4

COLLABORATION

La stratégie de collaboration est privilégiée pour coconstruire des projets avec les citoyens en les impliquant directement aux côtés de la municipalité. Elle est particulièrement pertinente pour des initiatives permanentes (ou temporaires, mais récurrentes) ayant un fort impact communautaire. Cette approche peut permettre d'élaborer des solutions mieux adaptées aux contextes et aux enjeux locaux, ainsi que de mettre à profit l'intelligence collective. Elle peut aussi s'avérer efficace pour des projets jugés moins urgents et encourager la mise en place de mécanismes plus complexes nécessitant davantage de ressources.



STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE NIVEAU 4 (COLLABORATION)

Style de communication	Exemples d'outils de communication pouvant être utilisés	Objectifs
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'engagement, la transparence et l'écoute active (dialogue bidirectionnel)	<ul style="list-style-type: none">• Ateliers de co-création (séances de brainstorming où des citoyens, experts et élus travaillent ensemble sur des solutions concrètes)• Tables de concertation• Journées de consultation publique• Projets pilotes participatifs• Plateformes de participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter la co-construction• Encourager la discussion et l'échange d'idées entre la municipalité et les citoyens et citoyennes





Niveau 5

HABILITATION

L'habilitation constitue le niveau le plus élevé de participation citoyenne, puisqu'une importante part du pouvoir décisionnel est déléguée à la population. Cette stratégie, bien que très engageante, demeure exceptionnelle dans le contexte municipal, notamment en raison du cadre juridique strict qui encadre son usage. Elle se manifeste principalement à travers des mécanismes comme le référendum, tel que défini par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), notamment dans le cadre de projets de zonage ou de modifications réglementaires. Son application exige donc des conditions précises, tant sur le plan légal que procédural.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE NIVEAU 5 (HABILITATION)

Style de communication	Exemples d'outils de communication pouvant être utilisés	Objectifs
<ul style="list-style-type: none">Assurer une information claire, un accès équitable et un processus transparent pour toutes et tous	<ul style="list-style-type: none">Référendum (encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)Budget participatif décisionnelComités citoyens	<ul style="list-style-type: none">Renforcer la légitimité démocratiqueFavoriser une prise de décision éclairée par la populationGarantir un accès équitable à l'information pour toutes et tousClarifier les règles, les étapes et les enjeux du processusAssurer la transparence à chaque phase de la démarche



CRITÈRES POUR DÉTERMINER LE NIVEAU IDÉAL DE PARTICIPATION CITOYENNE

4

Suivant les niveaux de participation présentés dans la section précédente, la Ville de Magog dispose d'une certaine flexibilité selon le type de projet concerné et certains critères déterminants. Analyser les différents critères présentés dans cette section permet de mieux sélectionner le degré d'implication optimal des citoyens et de déterminer les mécanismes pertinents à mettre en place.

La section suivante présente les principaux critères à considérer lorsque l'on cherche à déterminer le degré d'implication citoyenne attendu en fonction des types de projets.

Ces critères ont été déterminés à la suite du travail de recherche effectué par l'Université de Sherbrooke. L'un des objectifs visait à mieux comprendre les besoins des personnes citoyennes de Magog en matière de participation.

A - TYPE DE PROJET

Dans un contexte municipal, les projets se divisent généralement en trois catégories, chacune offrant une marge de manœuvre différente. Il arrive que, dans certaines circonstances, les types de projets se chevauchent.



Projets publics

Majoritairement sous le contrôle de la municipalité, ces projets sont amorcés, financés et réalisés par la municipalité dans des espaces appartenant à la Ville et accessibles à toute la population. Ils ont un impact sur les services offerts à la population.

Exemples

- Mise sur pied d'une nouvelle aire de repos au centre-ville.
- Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale.
- Aménagement d'un parc public avec des installations sportives.
- Élaboration d'une politique.
- Revitalisation d'un secteur de la ville.

Projets privés dans l'espace public

Portés par des acteurs privés, mais déployés dans des espaces publics, ces projets se déroulent dans des secteurs nécessitant souvent une autorisation ou une collaboration des partenaires privés avec la municipalité. L'administration municipale possède donc un rôle plus important dans ces types de projets que pour ceux proposés dans des espaces privés. Les types de projets se chevauchent.



Exemples

- Installation de terrasses privées sur les trottoirs publics.
- Organisation, par une firme privée, d'un festival dans un parc municipal.
- Mise en place, par un promoteur privé, d'un marché de Noël sur une place publique.
- Mise en place d'une installation récréative, offerte par un promoteur privé sur le domaine public (ex. : dans un parc).

Projets privés dans un espace privé

Concernant des terrains privés (ex. : projets résidentiels), ces initiatives offrent en général beaucoup moins de latitude pour la participation citoyenne. Ces projets sont entièrement privés, se déroulant sur des terrains ou dans des bâtiments appartenant à des particuliers ou à des entreprises, mais peuvent nécessiter certaines autorisations municipales.

Exemples

- Reconstruction d'un bâtiment dans le centre-ville.
- Ajout d'une structure (ex. : annexe ou étage additionnel) à un bâtiment privé existant.
- Construction d'un parc résidentiel sur des terrains privés appartenant à des promoteurs immobiliers.
- Revitalisation, développement ou mise en valeur d'un site appartenant à un promoteur privé.

ASPECTS À CONSIDÉRER



VALEUR SYMBOLIQUE (PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT, PAYSAGES, ETC.)

Il est essentiel de considérer la valeur symbolique de certains lieux. Un même projet pourrait être bien accueilli dans un lieu donné, mais mal perçu s'il touche un endroit significatif pour la communauté (ex. : vue sur la montagne ou abords du lac Memphrémagog). Il est donc important d'évaluer l'impact communautaire en ne négligeant pas la dimension d'identité collective.

APPROPRIATION SYMBOLIQUE D'ESPACES PRIVÉS

Pour les citoyens, la perception d'un lieu comme étant privé ou public repose davantage sur son usage quotidien que sur son statut légal. Par exemple, si un terrain vacant est souvent utilisé pour la promenade, il peut être, sur le plan des usages, considéré par plusieurs comme un espace public, et ce, même s'il appartient en réalité à un propriétaire privé. Si un projet d'aménagement est proposé sur ce terrain, la municipalité est alors invitée à tenir compte de ce possible décalage entre la loi et les perceptions de la communauté. Dans ce genre de situation, les attentes en matière de participation citoyenne peuvent être élevées, même si la municipalité n'a pas nécessairement la capacité d'y répondre pleinement.



B - L'IMPACT COMMUNAUTAIRE

Une fois le type de projet identifié, son impact sur la communauté demeure un critère important à considérer. En effet, les personnes citoyennes ont tendance à être davantage préoccupées par des enjeux qui les touchent directement ou qui ont une incidence précise sur leur quotidien. Il semble donc nécessaire d'ajuster les mécanismes en fonction de l'impact réel du projet sur la communauté. Il peut être utile d'évaluer le rayon d'impact du projet : s'agit-il d'un enjeu localisé, touchant principalement un voisinage ou un secteur restreint, ou d'un projet ayant des répercussions à l'échelle de la ville entière ? Il se peut, par exemple, que l'impact d'un projet soit plus ciblé et qu'une consultation élargie s'avère moins nécessaire. Outre la notion de proximité, l'implication citoyenne tend à être plus marquée à Magog lorsque les projets ont un impact direct sur le caractère patrimonial de la ville, qu'ils touchent au logement (particulièrement à la densité résidentielle) ou qu'ils soulèvent des enjeux environnementaux particuliers.

EST-CE QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE DE CAUSER UN NIVEAU DE PRÉOCCUPATION FAIBLE OU ÉLEVÉ ?



LE PROJET EST-IL URGENT OU PEU URGENT?

C - NIVEAU D'URGENCE

Il importe que le niveau d'urgence soit clairement défini et justifié dès le début d'un projet. Dans certaines circonstances, l'administration municipale peut être contrainte d'agir rapidement, limitant alors la possibilité de déployer des processus de participation citoyenne. On parle ici de situations souvent exceptionnelles. Pensons à des infrastructures qu'il faut rapidement réparer, modifier ou même détruire et reconstruire pour des raisons de sécurité. D'autres situations peuvent parfois jouer sur ce que l'on peut considérer comme urgent (ex.: financement d'infrastructures). Il s'agit donc d'évaluer avec transparence le caractère véritablement urgent du projet.

D - LA DURÉE

Un projet peut être de durée temporaire ou permanente, ce qui peut aussi influencer le choix d'un mécanisme de participation citoyenne spécifique. Les projets temporaires nécessitent en général des mécanismes participatifs plus rapides et circonstanciels, en fonction des enjeux (ex. : consultations publiques ciblées ou sondages en ligne pour recueillir les commentaires des citoyens). Les projets permanents, quant à eux, en raison de leurs impacts plus durables sur la communauté, peuvent appeler des démarches participatives plus approfondies (ex. : groupes de travail dédiés, groupes de discussion, ateliers de co-construction ou forums publics).



EST-CE QUE LE PROJET SERA TEMPORAIRE OU PERMANENT?

ÉQUILIBRER SAVOIRS EXPERTS, IMPÉRATIFS LÉGAUX ET EXPERTISE CITOYENNE



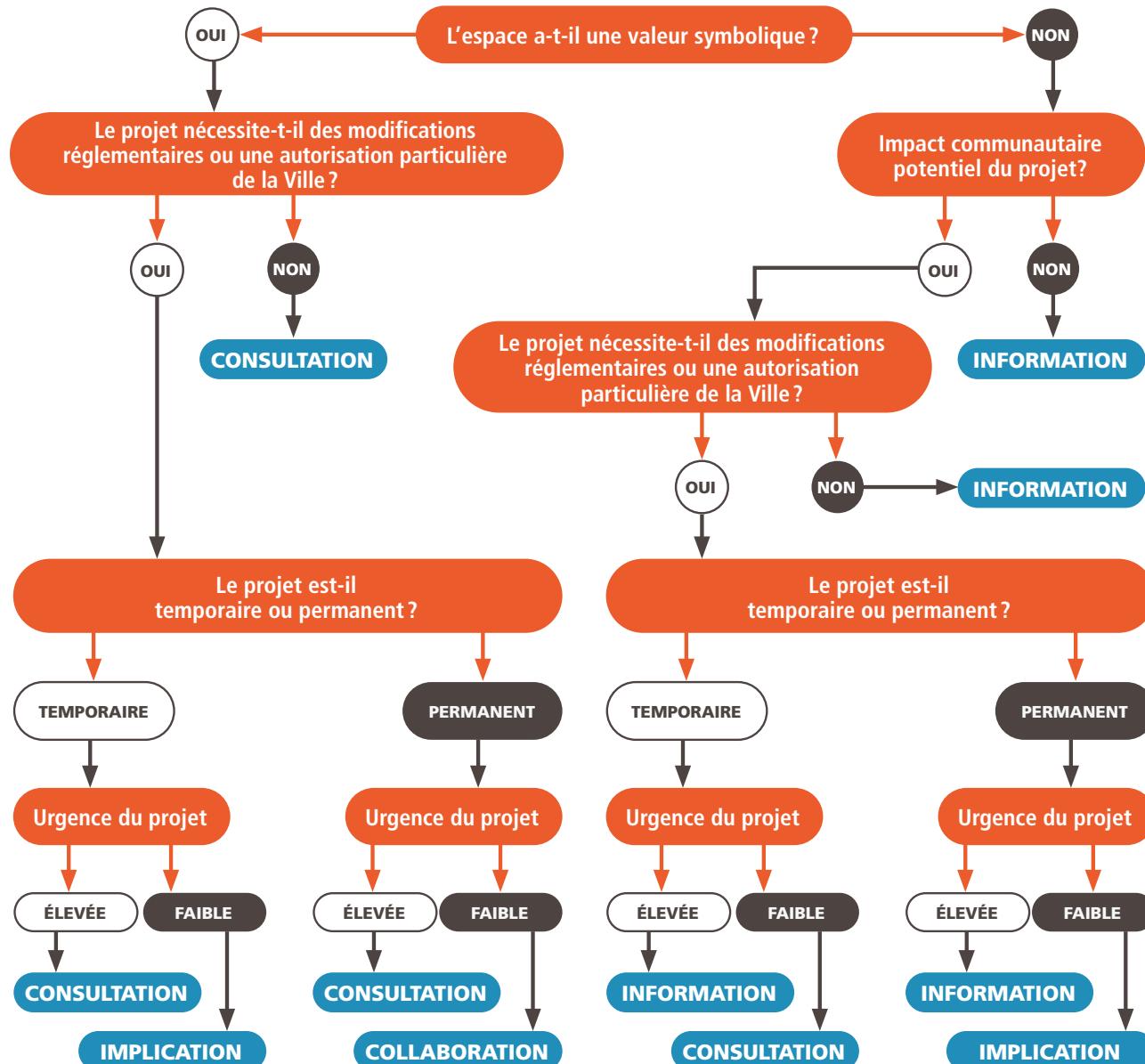
Le recours aux savoirs experts est souvent essentiel pour mieux assurer la faisabilité, la sécurité et la conformité des projets. Par exemple, les projets liés à des infrastructures, à l'urbanisme, à l'environnement ou aux finances nécessitent des compétences spécialisées. Demander aux citoyens de devenir des personnes expertes dans ces contextes apparaît moins réaliste et moins efficace, car ces enjeux requièrent des connaissances spécifiques dans des domaines souvent très techniques.

Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que la participation citoyenne devient inutile dans le cadre de ces projets. Elle permet notamment d'intégrer les perceptions et les préoccupations locales qui échappent parfois aux intervenants externes. Il faut cependant bien cibler les facettes sur lesquelles les personnes citoyennes vont être appelées à se prononcer et leur indiquer clairement ce qui relève d'un champ d'expertise donné ou d'une obligation légale.

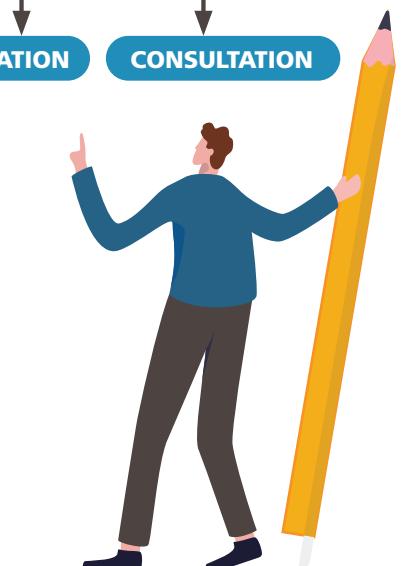
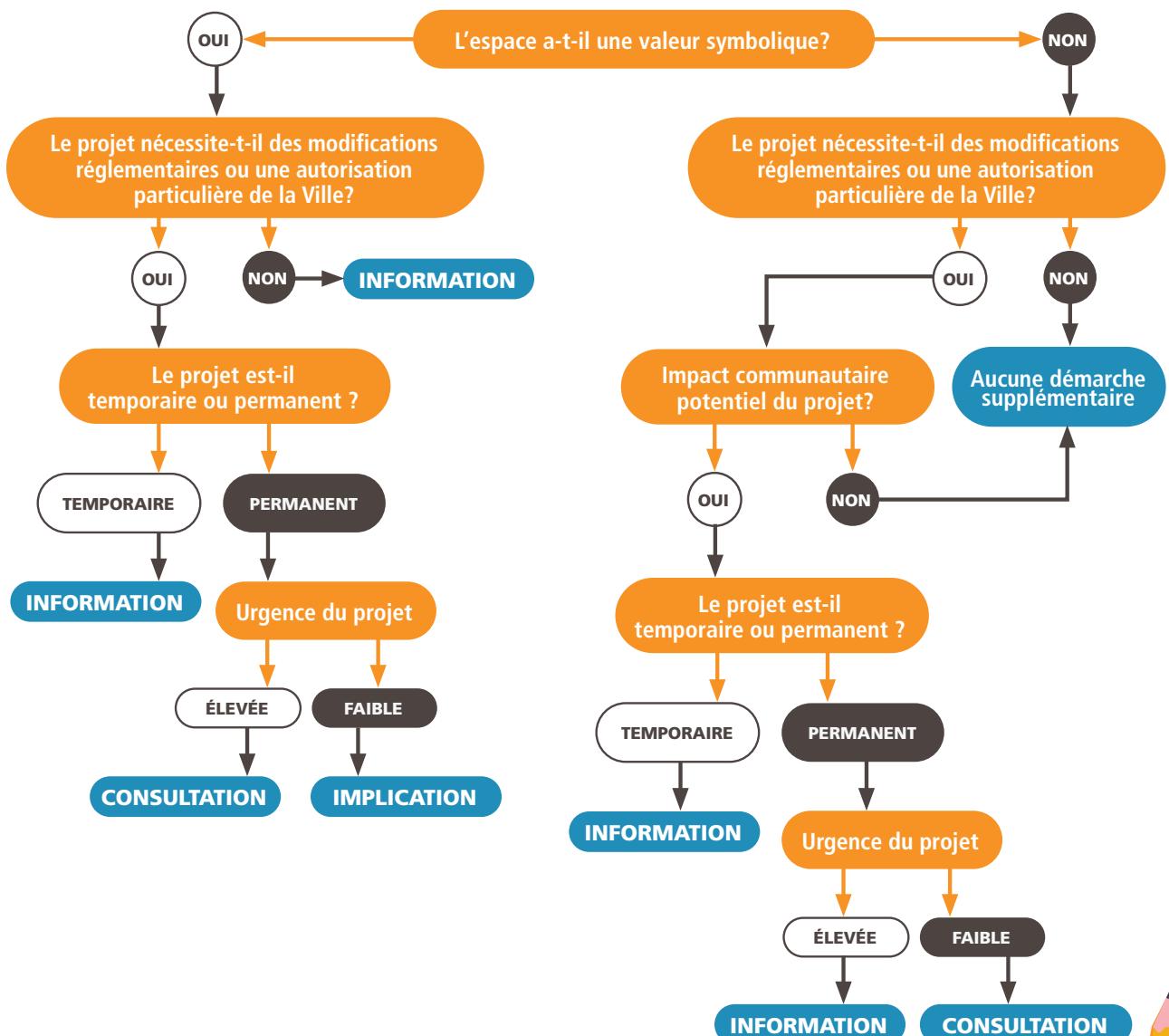


Les modèles d'outils d'aide à la décision des pages 18 et 19 proposent des repères pour nourrir la réflexion et définir le niveau de participation citoyenne approprié. Il est composé de deux arbres décisionnels : l'un pour les projets publics, l'autre pour les projets privés. Les questions guident, de manière souple, le choix des formats participatifs les plus adaptés au contexte. Les niveaux de participation proposés sont les seuils minimaux recommandés, à adapter selon les contextes et les ressources.

PROJETS PUBLICS



PROJETS PRIVÉS*



*Ces projets sont réalisés avec la collaboration ou l'implication des acteurs privés.

6

ÉTAPES D'UN PROCESSUS DE PARTICIPATION PROACTIF

Pour permettre une implication des Magogois dans le développement de leur milieu de vie, des conditions favorables à une démarche proactive de participation citoyenne doivent être mises en place.

Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes à privilégier lors de l'élaboration d'un projet.

1

INFORMATION

- Annonce de la tenue d'une activité de participation citoyenne.
- Diffusion rapide d'informations claires sur un projet.
- Diversification des moyens de communication
- Implication des parties prenantes et des acteurs locaux.

ACCESSIBILITÉ
TRANSPARENCE
DÉLAI RAISONNABLE

2

PARTICIPATION

- Tenue d'une ou de plusieurs activités de participation citoyenne selon le niveau identifié (information, consultation, implication, collaboration, habilitation).
- Baliser la marge de manœuvre citoyenne.



ÉCOUTE
OUVERTURE
RESPECT

3

RÉTROACTION

- Élaboration et publication d'un compte rendu.
- Analyse du projet à l'égard des commentaires exprimés.
- Décision du conseil municipal (ajustement, acceptation ou abandon).



ANALYSE
AJUSTEMENT
SUIVI

4

CONCRÉTISATION*

- Au besoin, amorce des procédures requises selon le cadre légal en vigueur (ex. : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).
- Diffusion d'informations pertinentes concernant le démarrage du projet et/ou l'évolution de celui-ci.
- Réalisation du projet.



* Cette étape est conditionnelle à l'acceptation du projet par le conseil municipal.

PLANIFICATION

MISE EN ŒUVRE

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR! 7

Cette Politique de participation citoyenne rappelle que les niveaux de participation publique et les mécanismes doivent être adaptés en fonction de plusieurs facteurs. Quatre critères essentiels qui permettent d'évaluer quelles initiatives devraient être mises en place : le type de projet, son impact sur la communauté, sa durée et son niveau d'urgence. Selon ces critères, on peut identifier une marge de manœuvre qui est liée à un niveau de participation citoyenne (information, consultation, implication, collaboration) et que chacun de ces niveaux suggère une approche communicationnelle et des canaux différents.

La littérature et le résultat de la recherche menée par l'Université de Sherbrooke sur le terrain (grâce aux entrevues tout particulièrement) démontrent que la participation citoyenne constitue un levier important dans l'élaboration des politiques locales. En effet, il permet d'adapter les décisions aux réalités et aux besoins spécifiques des communautés. Toutefois, cet outil doit aussi être envisagé comme une option parmi d'autres, c'est-à-dire que sa pertinence dépend du type de projet, de son impact, de son urgence et de son envergure. Cette Politique guide la Ville de Magog dans ses réflexions afin de choisir les mécanismes de participation les plus appropriés, qu'il s'agisse d'une simple diffusion d'information, d'une consultation ponctuelle, d'une implication structurée ou d'une véritable collaboration.



ANNEXE

Outil d'aide à la décision, participation citoyenne

Rapport de recherche sur le déploiement de la politique de participation citoyenne à la Ville de Magog, préparé par l'École de politique appliquée et le Département de communication de l'Université de Sherbrooke, septembre 2025.



Consultez le rapport ici :
<https://www.ville.magog.qc.ca/aide-decision-participation-citoyenne>

POUR VOUS, AVEC VOUS.

PARTICIPATION CITOYENNE

Politique de participation citoyenne